

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2024

Extrait du registre des délibérations

Conseillers en exercice :	17
Présents :	13
Pouvoirs :	3
Excusés :	3
Non participé au vote :	
Votants :	
* voix pour :	16
* voix contre :	0
* abstention(s) :	0

Lundi 4 mars 2024, à 18h30, en vertu de la convocation du jeudi 22 février 2024, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Gensac la Pallue se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Cédric DUPUY, Maire.

Etaient présent(e)s :

M. DUPUY Cédric, Maire, Mme ARNAUD Isabelle, Mme BOUETARD Sabrina, M. BOURGEOIS Vincent, M. DAGNAUD Christian, Mme DELESQUE Patricia, M. EICHERT Jean-Marie, M. FAURIE Allain, M. MARAIS Alain, Mme MARTIN Caroline, Mme PENOUTY Isabelle, M. POISBELAUD Alain, M. RABY Philippe

Etaient excusé(e)s :

Mme DEHEEGER Virginie (donne pouvoir à Mme BOUETARD Sabrina), Mme LEOMENT Adeline (donne pouvoir à M. DUPUY Cédric), Mme ROBERT Béatrice (donne pouvoir à Mme DELESQUE Patricia)

Etaient absente : Mme LAFORGE Julie

A été nommé secrétaire : Alain MARAIS

OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT :
EXERCICE 2024

Le conseil municipal va voter le budget 2024 le 5 avril prochain. Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut entre le 1^{er} janvier 2024 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissements ouverts dans l'année budgétaire précédente.

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater.

Sur cette base, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2024 les crédits suivants :

AR Prefecture

016-211601505-20240304-202402005-DE
Reçu le 28/03/2024

- Opération 102 : Ecole - Article 2188	2942.00 €
- Opération 103 : Mairie - Article 2051	1272.00 €
- Opération 109 : Matériel divers - Article 2158	6670.00 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorisent l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement, pour l'exercice 2024 des crédits ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme, le 27/03/2024

Le Maire,
Cédric DUPUY

